



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00039

Numéro SIREN : 335 480 398

Nom ou dénomination : A LA REINE BLANCHE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2015 sous le numéro de dépôt 3644

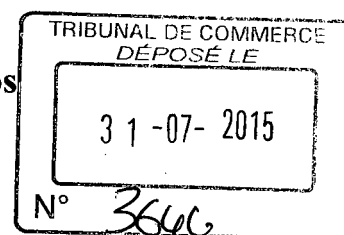
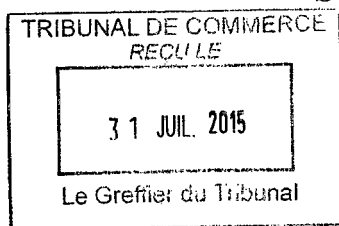
A LA REINE BLANCHE

Société Anonyme au capital de 40 000 euros

Siège social : 14, rue Condorcet

51100 REIMS

335 480 398 RCS REIMS



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le trente décembre,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société A LA REINE BLANCHE, société anonyme au capital de 40 000 euros, divisé en 2 500 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 14, rue Condorcet, 51100 REIMS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 14, rue Condorcet 51100 REIMS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 décembre 2014 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard ROBINET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Marie ROBINET est appelée comme scrutateur.

Monsieur Benjamin ROBINET est désigné comme secrétaire.

La société PHILIPPE VENET-GRAND THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 décembre 2014, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ...2433..... actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte qu'en raison de la démission de Monsieur Philippe VENET, Commissaire aux Comptes titulaire, la Société Anonyme PHILIPPE VENET-GRAND THORNTON, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Philippe VENET dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant la Société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC, domiciliée 3 rue Léon Jost à PARIS 75017, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

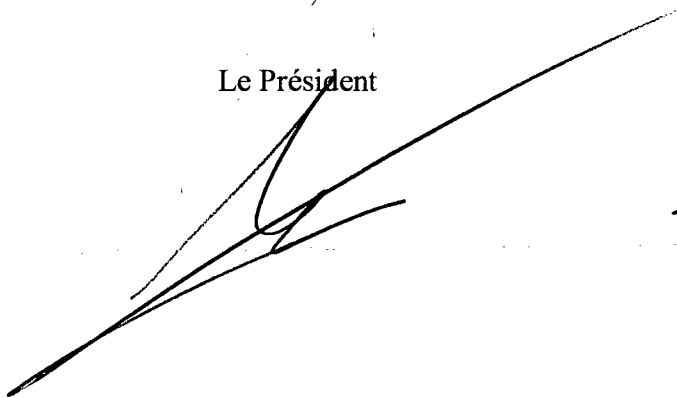
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Scrutateur

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive 'S' followed by a flourish.

Le Président

A long, sweeping, handwritten signature in black ink, starting with a large 'P' and ending with a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive 'S' followed by a flourish.